



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conseillers municipaux

Question écrite n° 1133

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, sur le cas des élus de communes de moins de 500 habitants qui se voient exclus des dispositions octroyant des crédits d'heures aux élus salariés. Si à l'évidence ces élus ont moins de charges et de responsabilités que leurs collègues des grandes villes, il faut pourtant reconnaître que le manque de moyens financiers et de personnel les condamne à faire face à des multiples tâches que le simple bénévolat a parfois du mal à assurer. En conséquence, il souhaiterait savoir si la « charte de l'elu local », en cours d'élaboration, prévoit de résoudre les problèmes particuliers qui se posent en matière de disponibilité des salariés élus locaux et si des possibilités d'accorder des « crédits d'heures » sont envisagées sur le modèle actuellement en vigueur pour les représentants syndicaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est sensible à la situation des élus locaux exposée par l'honorable parlementaire. Il est, en effet, particulièrement conscient des difficultés quotidiennes rencontrées par ceux-ci pour l'exercice de leur mandat, notamment lorsqu'il s'agit des maires des petites communes rurales. Dans le cadre des améliorations qu'il entend proposer, il est tout à fait soucieux de la nécessité de prendre en compte la diversité des situations des différentes catégories d'élus et souhaite mettre en place des solutions claires et pragmatiques permettant de parvenir à des améliorations réelles. Dans un souci d'efficacité, et afin d'éviter tout risque de blocage du fait de la diversité des problèmes pendants, le Gouvernement s'est fixé un ordre de priorité. Dans ces conditions, il envisage d'étudier des mesures portant sur la formation ainsi que sur la disponibilité et la garantie d'emploi des élus salariés du secteur privé.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1133

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1988, page 2259